



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARSAL

COMPTE RENDU de la
séance du 1^{er} février 2022

Ordre du jour

- 1 – Choix du délégataire de service public pour le café-restaurant « Le Relais »
- Questions diverses

Présents : M.Babylon, D.Bonnefoy, M.Chantrel, G.Métivier, JP.Rodriguez, H.Villelongue

Excusé : F.Llabour (procuration à H.Villelongue),

Secrétaire de séance : H.Villelongue

La séance est ouverte à 17h.

Le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- 2 - Lancement de l'appel à concurrence pour la délégation de service public pour le multiple rural.

Adopté à l'unanimité.

1. Choix du délégataire de service public pour le café-restaurant « Le Relais ».

Le maire résume le déroulement de la procédure et relate les travaux de la commission de Délégation de Service Public, composée de quatre titulaires (G.Métivier président, JP Rodriguez, M.Chantrel, M.Babylon) et trois suppléants (D.Bonnefoy, F.Llabour, H.Villelongue). L'appel à candidature a été lancé le 4 octobre dernier, suite à la décision du conseil du 21 septembre, fixant la date limite de réception des dossiers au 14 décembre. Pour l'analyse des dossiers, la commission s'est fait aider par Thierry Casadessus de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Trois dossiers ont été reçus dans les délais. Le 3 janvier 2022, la commission a ouvert les plis et jugé que les trois dossiers déposés, répondant au cahier des charges, étaient recevables. Des demandes complémentaires ont été formulées aux candidats. Un candidat s'est désisté et des entretiens avec les deux autres candidats ont eu lieu le 24 janvier. La commission s'est à nouveau réunie le 31 janvier et, après en avoir débattu, a proposé à l'unanimité de retenir la candidature de Mme Murielle Llabour-Remaud.

Le conseil municipal suit cette proposition et à l'unanimité décide d'attribuer la délégation de service public pour le café restaurant « Le Relais » à Mme Murielle Llabour-Remaud.

2. Lancement de l'appel à concurrence pour la délégation de service public pour le multiple rural

Le maire expose que la convention de délégation de service public pour le multiple rural arrive à échéance le 31 mars 2022 et qu'il convient donc d'engager les démarches pour une nouvelle attribution de cette DSP. Le conseil délibère pour autoriser le maire à lancer l'appel à concurrence selon les dispositions légales en vigueur et vote à l'unanimité en ce sens.

3. Questions diverses.

- Résultats de la votation citoyenne du 30 janvier 2022 concernant le projet de nouvelle desserte du Vallespir. À Saint Marsal, il y a eu 24 votants, 16 OUI, 7 NON et 1 bulletin nul. Sur l'ensemble des deux communautés de communes concernées, le OUI l'a emporté avec environ 56% des suffrages exprimés.

- Le Conseil a rencontré deux architectes du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour élaborer avec eux un projet global d'aménagement du village (parkings, aires de pique-nique, aire de camping cars, espaces verts ...) en vue de demander des subventions.

- Les demandes de subventions à l'Etat sont à envoyer avant le 11 mars 2022. Pour la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) la demande prioritaire concernera l'atelier municipal. Au titre de la DESIL (Dotation de soutien à l'Investissement Local) pourrait être déposé un projet de rénovation énergétique des bâtiments publics (isolation, chauffage).

- En réponse à une question du public, il est précisé que les travaux au Relais devraient être terminés début mars pour réouverture prévue fin mars, début avril.

La séance est levée à 17 h 45.